



## MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Prime Promo + dès 30€ d'achat de produits du catalogue « Le Mois de la Fidélité » du mardi 19 au lundi 25 Février 2019 »

*Offre réservée aux particuliers*

Du mardi 19 au lundi 25 février 2019 uniquement, Carrefour vous offre 10 euros en bon d'achat dès 30 euros d'achat sur les produits du catalogues « Le Mois de la Fidélité » du mardi 19 au 25 février 2019 disponible dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour (Carrefour drive compris) situés en France métropolitaine, Corse comprise et participants à l'opération.

### Pour bénéficier de cette offre :

- Du mardi 19 au lundi 25 février 2019 uniquement, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants à l'opération et effectuer un achat pour un montant minimum de 30€ (trente euros) sur les articles concernés, présents et disponibles en magasin.
- Le(s) bon(s) d'achat vous sera(ont) remis par l'assistante de caisse (bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse). Le(s) bon(s) d'achat sera(ont) calculé sur le montant total des produits éligibles avant remises exceptionnelles.

### ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 15€ le matin et 15€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- **L'offre est limitée à un bon d'achat par foyer, soit 30 € (trente euros) d'achat, et un bon d'achat d'un montant maximum de 10€ (dix euros) par transaction.**

### Utilisation du/des bon(s) d'achat remis en caisse :

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. Il(s) est(sont) valable(s) du **mardi 26 février au lundi 4 mars 2019**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Drive, Carburant et Services** (*Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut(vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.

#### **En drive :**

Offre valable uniquement pour toute commande réalisée dans les Drive de vos hypermarchés Carrefour du mardi 19/02 au lundi 25/02 uniquement et s'applique sur le montant total payé pour les produits éligibles (remises déduites). Bon d'achat envoyé sous forme de code promotionnel par email le mardi 26/02 au soir et valable jusqu'au lundi 04/03 sur le site internet [carrefour.fr](http://carrefour.fr).

**Offre réservée aux porteurs de la Carte de Fidélité ou Carte PASS et limitée à un bon d'achat par client, soit 10€.**